



Don manuel à enfant mineur

Par **durand lucien**, le **31/01/2017** à **05:53**

Bonjour,

Je vais verser une somme importante sur le livret A de mon fils mineur.

Faut-il le déclarer aux impôts? Je vois par exemple que l'exonération d'un don manuel se rapporte aux donataires MAJEURS (art 790G).

Merci pour vos réponses.

Cordialement,